

VILLE D'HERIN

59195

Tel. 03.27.20.06.06

Fax 03.27.20.06.07

**Compte-rendu du
Conseil Municipal du 31 Mars 2016**

L'an deux mil seize, le 31 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 24 Mars 2016 s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle Mario Aprile à l'Espace Communal, Associatif et Musical Alphonse Delpointe, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMYN, Maire.

Etaient présents : COMYN Jean-Paul - ZOCCALI Claudine - MORTREUX Jean-Marc - HOUREZ Dominique - SCARTOCCETTI Franck - BAJEART Christine - SAUVAGE Joël - KERN Claudine - BOITTIAUX Daniel - SCHERER Murielle - DEGROS Bernard - MANN Ginette - LASSELIN Marie-Jeanne - MONTUELLE Grégoire - HOUREZ Pauline - SANS Patrick - MASSE Maryse - BASSEZ Michel - LAMBRECHT Thérèse - LIBRE Dominique - APRILE Corinne - POTIEZ Régis.

Excusés ayant donné procuration :

GUITTON Philippe	à	MONTUELLE Grégoire
EPITALON Philippe	à	SAUVAGE Joël

Absents:

OBJOIE Patrick - LEROY Frédérique - DURAN Jean-Philippe

Secrétaire de séance : MONTUELLE Grégoire.

19 h 07 : Arrivée de Monsieur Jean-Philippe DURAN

ORDRE DU JOUR

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL
2. COMMISSIONS MUNICIPALES – MISE A JOUR

FINANCES ET PERSONNEL COMMUNAL

3. AFFECTATION PROVISoire DES RESULTATS 2015
4. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2016
5. BUDGET PRIMITIF 2016
6. SUBVENTIONS 2016
7. DEMOLITION D'IMMEUBLES
8. REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL COMMUNAL
9. MISE EN PLACE DU COMPTE EPARGNE TEMPS
10. ENTRETIEN PROFESSIONNELS : DETERMINATION DES CRITERES D'EVALUATION

DIVERS

11. FORMATION A LA PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

INFORMATIONS DU MAIRE

COMMISSIONS MUNICIPALES

QUESTIONS DIVERSES

Il est procédé à l'appel des Conseillers Municipaux.

Monsieur Grégoire Montuelle est nommé Secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal adopte à l'Unanimité le procès-Verbal du 03 Mars 2016.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'ajout d'un point à l'ordre du jour ; celui-ci concerne un projet de délibération relatif à une demande de subvention au titre de la D.S.I.P.L. pour le projet de la plaine sportive.

L'assemblée, à l'Unanimité, accepte l'ajout dudit point à l'ordre du jour ; celui-ci sera passé au vote du Conseil Municipal en dernier point.

19 h 07 : Arrivée de Monsieur Duran

Présents : 23

Procurations : 2

Absents : 2

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

En raison de la démission de Madame Christelle Depelseneer en sa qualité de Conseillère Municipale, il est procédé à l'installation officielle du suivant de la liste « Hérin en Force » et ce, conformément à la réglementation en vigueur. Il s'agit de Madame Maryse Masse

2. COMMISSIONS MUNICIPALES – MISE A JOUR

Suite à l'installation d'une nouvelle Conseillère Municipale, Le Conseil Municipal procède à la mise à jour des membres des commissions suivantes :

- Cérémonies, Festivités, Comité de quartier (un siège pour le groupe « Hérin en force », vacant)
- Emploi, Développement économique local, Formation (un siège pour le groupe « Hérin en force », vacant)

Les sièges vacants susnommés sont attribués à l'Unanimité par le Conseil Municipal à Madame Maryse Masse.

FINANCES ET PERSONNEL COMMUNAL

3. AFFECTATION PROVISOIRE DES RESULTATS 2015

Au vu de la balance certifiée produite par le Comptable Public, l'Assemblée décide à l'Unanimité d'autoriser la reprise, au Budget Primitif 2016, des résultats provisoires de l'exercice 2015 tels que repris en annexe.

4. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2016

L'Assemblée décide à l'Unanimité de maintenir et fixer ainsi qu'il suit les taux d'imposition Communaux pour l'année 2016 :

	Taux 2015	Taux 2016	Base d'Imposition	Produit
Taxe d'habitation	26,10 %	26,10 %	2 798 000	730 278
Foncier Bâti	26,85 %	26,85 %	1 912 000	513 372
Foncier non bâti	105,88 %	105,88 %	30 500	32 293
				1 275 943

5. BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'Unanimité le projet de Budget Primitif 2016 qui s'équilibre de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement 3 690 072.90 €
- Section Investissement 3 263 388.68 €
- Total du Budget 6 953 461.58 €

6. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016

L'Assemblée se prononce sur les diverses demandes de subvention étudiées en Commission de Finances du 21 Mars 2016, comme suit :

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	Subvention 2016 dont participation vin d'honneur de 40 €		Nombre de voix
ARTICLE 6574 DU Budget		Total	
Activités Physiques d'entretien	435,00	435,00	NPPV: Mann G. Pour : 24
Amicale des anciens sapeurs pompiers	700,00	700,00	NPPV: Mortreux J-M. Pour : 24
CAPER	306,00	306,00	NPPV: Kern c., Scartocetti F., Libre D. Pour : 22
Chasse, Détente et Pêche	195,00	195,00	Unanimité

Chorale "Cœur à l'Unissons"	190,00	190,00	NPP: Comyn J-P, Kern C. Bajeart C Pour : 22
Club Amicale du 3ème Age	362,00	362,00	NPPV: Hourez D., Bajeart C. Pour : 23
Comité des Festivités Hérinoises	4 040,00	4 040,00	NPPV: Lasselin M-J., Kern C. Pour : 23
Coopérative école F. J. Curie	1 000,00	1 000,00	Unanimité
Coopérative école Mixte	1 310,00	1 310,00	Unanimité
Femmes Solidaires	630,00	630,00	NPPV: Aprile C., Libre D. Lambrecht T. Pour : 22
FJEP Basket	3 160,00	3 160,00	NPPV : Scartocchetti F. Pour : 24
FNACA	415,00	415,00	NPPV : Mann G. Pour : 24
Hainaut Sport Adapté	255,00	755,00	Unanimité
<i>Subvention exceptionnelle</i>	500,00		
Harmonie Batterie Fanfare	2 360,00	2 360,00	Unanimité
Hérin Aubry Culture Loisirs Evasion	2 855,00	2 855,00	NPPV : Comyn J., Mortreux J-M., Sans P., Bajeart C. Pour : 21
Hérin USTT	648,00	648,00	Unanimité
Les amis de la Résidence F. Vanesse	190,00	190,00	NPPV: Aprile C., Bassez M. Pour : 23
Les amis de la pétanque Hérinoise	295,00	295,00	NPPV: Hourez P. Pour : 24
Les Flammes Hérinoises	800,00	800,00	NPPV: Kern C. Pour : 24
Les Mains Agiles	300,00	300,00	NPPV : Lasselin M-J., Degros B. Pour : 23
Les Randonneurs Hérinois	345,00	345,00	NPPV: Hourez D., Bajeart C. Pour : 23
Les restaurants du cœur	300,00	300,00	Unanimité

Secours Populaire Français	317,00	317,00	Unanimité
Société de Chasse d'Hérin	325,00	325,00	NPPV : Degros B. Pour : 24
Sporting Club Hérin	300,00	300,00	Unanimité
Un pour Tous, Tous pour un	265,00	265,00	Unanimité
		22 798,00	
ARTICLE 657362 DU BUDGET			
Subvention au CCAS	60 000,00	60 000,00	Unanimité

*NPPV: ne participe(ent) pas au vote

7. DEMOLITION D' IMMEUBLES

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité d'autoriser la démolition des immeubles communaux suivants, en raison de leurs vétusté et dangerosité :

- Ancien presbytère - Parking de la mairie
- Dépendances de l'immeuble sis 13 impasse Romainville rue Jules Guesde.

8. REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL COMMUNAL

L'Assemblée adopte à l'Unanimité le règlement intérieur du personnel communal

9. MISE EN PLACE DU COMPTE EPARGNE TEMPS

L'Assemblée émet un avis favorable à l'Unanimité quant au dispositif du compte épargne temps, qui prendra effet à compter du 1^{er} Avril 2016.

10. ENTRETIEN PROFESSIONNELS : DETERMINATION DES CRITERES D'EVALUATION

Vu les avis de la Commission « Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Vie Citoyenne », du 21 janvier 2016 et du Comité Technique Paritaire en date du 25 février 2016, le Conseil Municipal décide d'adopter à l'Unanimité, les critères d'évaluation de la valeur professionnelle des personnels de la commune d'Hérin.

DIVERS

11. FORMATION A LA PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1

Vu l'avis favorable de la Commission « emploi, Formation, Développement économique Local » en date du 10 Février 2016, Le Conseil Municipal, à l'Unanimité :

- émet un avis favorable quant à la mise en place d'une formation de premier secours, destinée aux demandeurs d'emplois hérinois et aux agents et salariés en contrat aidé de la Commune et du CCAS, désirant acquérir des compétences en matière de secourisme.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à celle-ci.

12. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.S.I.P.L.

Monsieur le Maire explique que pour concrétiser les mesures adoptées par la Loi de Finances 2016 pour soutenir les projets d'investissement des collectivités : une dotation de soutien à l'investissement public local peut être allouée pour des projets répondant à certains critères d'éligibilité et susceptibles d'être engagés avant le 31 décembre 2016.

Le Conseil Municipal, vu le plan prévisionnel de financement d'une plaine sportive à Hérin, décide à l'Unanimité :

- de solliciter Monsieur le Sous-Préfet pour l'attribution de cette subvention,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document ou convention dans ce cadre.

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

Ont été désigné par décision du Maire :

- La Société France Télécom Orange à Villeneuve d'Ascq afin d'assurer le marché à bon de commande pour services de téléphonie fixe, mobile et Connexion Internet - lot n° 1 téléphonie fixe
Montant maximum du lot n° 1 : 15 000 euro HT
- La Société France Télécom Orange à Villeneuve d'Ascq, afin d'assurer le marché à bon de commande pour services de téléphonie fixe, mobile et Connexion Internet - lot n° 2 téléphonie mobile
Montant maximum du lot 2 : 5 000 euro HT
- La Société France Télécom Orange à Villeneuve d'Ascq , afin d'assurer le marché à bon de commande pour services de téléphonie fixe, mobile et Connexion Internet - lot n° 3 - Connexion Internet
Montant maximum du lot n° 3 : 8 500 euro HT

- La Société « Bureau Véritas » à Valenciennes concernant un avenant au contrat relatif à la vérification des installations et équipements techniques (vérification chauffage/gaz) sur les installations et équipements suivants : suppression - vérification du local ASVP et ajout vérification du local associatif rue Suzanne Lannoy Blin,
- Le cabinet d'Architecture BERTHELEME-PRUVOST - Associés /Architectes (bpaa) à Denain la mission de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement d'une crèche au sein du Pôle Jeunesse d'Hérin pour un coût total de 15 264 euro ttc.

L'assemblée n'émet aucune remarque.

INFORMATIONS DU MAIRE

COMMISSIONS MUNICIPALES

Il est présenté au Conseil Municipal les comptes rendus des commissions suivantes :

- Emploi, Formation Professionnelle du 10 février 2016
- Culture, communication du 29 février 2016
- Travaux du 14 mars 2016

Aucune observation n'est formulée.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de programmer désormais les réunions de Conseil Municipal dès 18h30 au lieu de 19h00.

L'Assemblée émet un avis favorable à l'Unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 20h25.

Le Secrétaire de séance,

Grégoire Montuelle



Le Maire,

Jean-Paul Comyn



AFFECTATION PROVISOIRE DES RESULTATS 2016

Compte Administratif, Affectation des Résultats

Il est fait part à l'Assemblée, qu'en vertu de l'instruction M14, le Conseil Municipal doit délibérer sur les résultats définitifs du Compte Administratif 2015.

Vous trouverez ci-après, l'affectation provisoire des résultats du compte administratif :

1) Détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2015

	DEPENSES	RECETTES
Réalisations 2015	634 145,88 €	501 112,87 €
Résultat 2015	133 033,01 €	
Résultat compte 001 BP N-1	161 877,45 €	
Résultat cumulé compte 001 / BP N	294 910,46 €	
Restes à réaliser BP N	400 758,00 €	
Résultat budgétaire 2015 (déficit de financement)	695 668,46 €	

2) Détermination du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

	DEPENSES	RECETTES
Réalisations 2015	2 767 424,23 €	3 196 728,66 €
Résultat 2015		429 304,43 €
Résultat compte 002 / BP N-1		742 213,93 €
Résultat cumulé d'exploitation de l'exercice 2015		1 171 518,36 €

3) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

Affectation en crédit d'investissement au 1068 / BP N	695 668,46 €
Report de résultat au 002 / BP N	475 849,90 €

Il est donc demandé à l'Assemblée de se prononcer sur cette affectation au Budget 2016